

Quelques références réglementaires

sur les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés

"Les déchets d'activités de soins sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire".

Les "Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un liquide biologique" sont considérés comme des déchets d'activités de soins à risque infectieux. (Art. R.1335-1)

Toute personne qui produit des déchets définis à l'article R 1335-1 est tenue de les éliminer (Art. R.1335-2) qu'elle soit :

- établissement de santé (ex. hôpitaux, cliniques...)
- professionnel libéral de santé (ex. médecins, infirmières, laboratoires d'analyses...)

▪ personne physique qui exerce l'activité productrice (ex. diabétiques...).

Les déchets d'activités de soins et assimilés définis à l'article R 1335-1 doivent être :

- **séparés** des autres déchets dès leur production,
 - collectés dans **des emballages à usage unique,**
 - **incinérés ou pré traités** dans des appareils de désinfection agréés. (Art. R.1335-3 à 1335-8)
- La durée d'entreposage pour une production de déchets d'activités de soins à risque infectieux **inférieure à 5 kg par mois est de 3 mois.** (Arrêté du 7 septembre 1999)

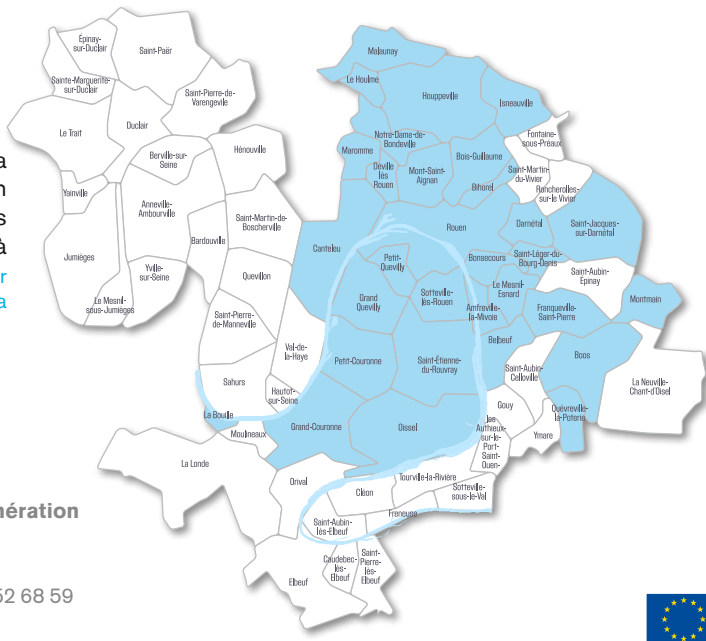
Les déchets perforants sont placés dès leur production dans des **boîtes ou minicollecteurs à usage unique** correspondant à la norme NFX 30-500. (Arrêté du 24 novembre 2003)

Pourquoi un emballage homologué ?

Pour ne pas risquer de blesser et éventuellement contaminer les membres de ma famille ainsi que les personnes chargées d'éliminer les déchets.

Communes concernées

Tous les habitants de La CREA en automédication peuvent se rendre dans les pharmacies participant à cette opération (localisées sur les communes en bleu sur la carte).



La Communauté de l'agglomération
Rouen-Elbeuf-Austreberthe
14 bis avenue Pasteur BP 589
76006 Rouen Cedex 1
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.la-crea.fr



Conception & réalisation : La CREA - avec la collaboration de la DRASS et l'Ordre Régional des Pharmaciens

DÉCHETS DE SOINS À RISQUES BLESSANTS

Pour tout renseignement :

allo communauté
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA - 7J/7 - 24H/24
0 800 021 021



Vous êtes diabétique
ou particulier en automédication

AYEZ LE BON GESTE !

www.la-crea.fr

DÉCHETS DE SOINS À RISQUES BLESSANTS

Ayez le bon geste !

Les déchets concernés



seringues



lancettes



aiguilles

Que dois-je faire ?

1. Retirer une boîte jaune sécurisée chez un pharmacien.

2. Déposer mes déchets de soins piquants, coupants dans ma boîte jaune à aiguilles.

3. Respecter le niveau de remplissage indiqué sur ma boîte

4. Une fois pleine, fermer définitivement ma boîte en exerçant une forte pression sur le couvercle

5. Rapporter ma boîte jaune dans une pharmacie du réseau (carte au dos)

6. Une société spécialisée collectera en pharmacie tous les emballages et les transportera jusqu'à l'unité de valorisation énergétique habilitée à incinérer ces déchets de soins en Haute-Normandie.

Si vous vous soignez à domicile en l'absence d'un professionnel de santé (médecin, infirmière,...), vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets de soins piquants, coupants, au vu du Code de la Santé Publique (Art. R1335-1 et suivants).



À ne pas faire

Ne jetez plus vos seringues et aiguilles avec vos déchets ménagers.



Ils pourraient blesser et éventuellement contaminer les employés chargés de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Ne ramenez pas à votre pharmacien vos déchets piquants, coupants dans un autre récipient ou emballage non sécurisé.

Celui-ci le refuserait.

Les déchets de soins à risques blessants ne sont pas acceptés en déchetteries.

À noter

Les embases sans aiguille ne représentent pas de risque blessant. Vous pouvez les mettre dans votre poubelle d'ordures ménagères.



Mode d'emploi



ASSEMBLAGE DES COLLECTEURS

Déposer le couvercle sur le plan de travail, présenter la boîte à l'envers, appuyez fortement de façon à clipper les 8 crochets en une seule fois (attention : 6 crochets seulement sur le Col 06). L'encliquetage est visible et audible.

FERMETURE TEMPORAIRE

L'opercule (petit couvercle) monté sur charnières spécifiques permet l'ouverture et la fermeture à chaque utilisation. L'ouverture ovale facilite l'introduction des déchets et permet également la visualisation du niveau de remplissage. Pour effectuer une fermeture temporaire, appuyer légèrement sur l'opercule.

FERMETURE DÉFINITIVE

Appuyez fortement sur l'opercule : 3 fois (sur chaque charnière et sur l'avant de l'opercule) les charnières se mettent en position basse et l'opercule s'engage dans l'encoche prévue à cet effet.

S'assurer que tout le pourtour de l'opercule est bien engagé.

La boîte est ainsi rendue définitivement inviolable.

Pour le collecteur 0,6 litre : la languette de préhension de l'opercule doit être pliée et insérée dans l'encoche, pour garantir l'inviolabilité du collecteur.

ENCOCHES DE DÉSOLIDARISATION

Chaque encoche est destinée à un type d'aiguille ou de lame de bistouri.

L'encoche étoilée du collecteur 06 est destinée aux aiguilles des stylos à insuline. Dévisser l'aiguille, fermer le couvercle et l'aiguille tombera dans la boîte.

Pour les aiguilles classiques, choisir les encoches adéquates, incliner la seringue et l'aiguille tombera dans la boîte sans la toucher et sans effort de traction.